



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 18 Juin 2020

LA POSTE - COURRIER - DIRECTION TECHNIQUE

TOUT LE MONDE AU TRAVAIL LE 22 JUIN !!

Compte rendu du Comité Technique du 15 juin 2020

Pour ce premier CT en audioconférence de l'histoire de la DT toutes les organisations syndicales étaient représentées. Souvent les membres titulaires étaient accompagnés de leurs suppléants.

FO a lu une déclaration préalable relatant le coût important de la crise sanitaire sur les résultats de La Poste. Tout en précisant que le budget de La Poste pouvait lui permettre d'assumer cette dépense. Le Directeur n'a pu s'empêcher d'acquiescer à ces propos.

Pour la CGT, nous avons axé nos propos préliminaires sur la réalité des terrains et les revendications qui en découlent. Le Directeur nous a répondu de façon évasive qu'il y aurait un retour à l'activité « standard » à partir du 30 août. Serait-ce la fin du télétravail ? d'un plausible retour au travail du samedi ? du retour de l'application des horaires collectifs ? ou encore de la disparition du virus ?
...MYSTÈRE...

Tout au long de la réunion nous avons le sentiment que malgré la demande unanime de toutes les OS portant sur le même ordre du jour, la Direction est venue avec ses réponses et nous avec nos questions. Le Dialogue a été difficile à tel point que plusieurs organisations syndicales n'ont pas dit un mot de toute la réunion. La Direction s'est contentée d'une relecture quasi similaire du document de la CDSP datant du 20 mai (voir notre journal : L'Écho Technique N°24 <http://www.cgt-fapt.fr/2020/06/echo-des-techniques-n24-juin-2020/>). Certains points prévus à l'ordre du jour étant à peine abordés.

.../...

UNE PRIME DE RISQUE POUR TOUS CEUX QUI ONT TRAVAILLÉ PENDANT LE COVID

Le Directeur ne semble pas contre mais nous rétorque toujours de façon négative : « **Impossible, c'est une question d'équilibre financier.** »

Dernière minute:
La Direction de La Poste a décidé d'une prime pour les collègues en présentiel dans la période COVID
www.cgt-fapt.fr

EN L'ABSENCE DE RIE 5 EURO D'INDEMNITÉS REPAS POUR TOUS !

Après relance de la CGT et selon la Direction, cette prime quotidienne serait versée pour tous ceux qui ont travaillé dans leur établissement, pendant la phase de confinement. La réponse étant peu claire, nous avons sollicité des précisions écrites, dès la fin de la réunion.

Nous attendons confirmation.

Pour la CGT, c'est un minimum qui devrait être élargi à tous ceux qui ont fait du télétravail de façon contrainte sur 100% de leur temps de travail.

LE DÉDOMMAGEMENT DES FRAIS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL POUVANT ALLER JUSQU'À 450 EURO

Un accord sur le télétravail signé par toutes les organisations syndicales a été bafoué pendant la période de confinement et continue de l'être (*versement de l'indemnité forfaitaire pour frais, respect des conditions de travail...*). Pourtant très peu d'organisations dénoncent l'attitude de la DT.

Le Directeur répond : « **c'est au groupe à se prononcer !** »

Il nous assure avoir fait remonter cette revendication, mais pour l'heure aucune certitude.

LA REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL en commençant par la relance des négociations en cours

Le Directeur trouve un allié sur ce sujet dans le syndicat FO qui se dit contre toute reprise des négociations en territoire jusqu'à la fin de l'année !

Mais QUI alors, va défendre le personnel sur ses conditions de travail et ses revendications ??

.../...

Ainsi, le Directeur, qui avait probablement regardé l'intervention du chef de l'état, a annoncé en toute fin de réunion que les détachements pour la garde d'enfant seront stoppés dès le 22 juin !!! Pour la CGT, c'est une hérésie de supprimer cette disposition avant d'avoir la certitude que tous les enfants pourront être accueillis dans leur établissement dans le respect des mesures barrière. Cette attitude démontre une fois de plus les priorités de la Direction : l'économie avant la santé !

Nous avons également demandé, lors de notre déclaration préalable, que la DT s'aligne sur les dispositions présent par la DSEM concernant la garde d'enfant pendant la période des vacances scolaires d'été. A savoir pour tous ceux qui n'ont pas d'autres moyen de garde : 2 heures de travail par jour pour les parents d'enfant de moins de 6 ans et 4h/jour pour les parents d'enfant de 6 à 11 ans. Sur ce point la Direction est restée complètement muette. **Pourtant ce qui est possible à la DSEM devrait l'être sans difficulté à la DT !**

UN TROU FINANCIER EN PASSE D'ÊTRE COMBLÉ !

La crise sanitaire a eu un coût pour La Poste. Nul ne peut le nier. Mais cet imprévu va très vite être comblé par deux événements de nature très différents.

- D'une part, grâce à l'explosion du colis pendant et après la crise sanitaire. Même au plus fort de la peak période des pointes de trafic n'ont jamais été aussi forte.
- Et d'autre part, à cause d'une décision de La Direction de La Poste de supprimer la distribution du courrier le samedi. Chaque samedi non travaillé représente des dizaines de millions d'euros d'économie.

! Mais cette mesure, si elle peut satisfaire ponctuellement le personnel ne sera hélas pas sans conséquence car elle nous rapproche à la vitesse grand V de la distribution en J+2 avec toutes les conséquences sociales qui en découlent.



ÉLARGISSEMENT DU TÉLÉTRAVAIL ET DU REMISAGE À DOMICILE APRÈS LA CRISE SANITAIRE.

Bizarrement, ce qui était inconcevable avant la crise devient comme une évidence pendant le confinement. **La CGT demande avec d'autre OS l'élargissement du télétravail pour les catégories de personnel qui y étaient exclues.** Mais contrairement aux autres OS, la CGT affirme que la DT a toutes les cartes en main pour étendre dès la fin de la crise sanitaire cette mesure. Il est inutile et risquer de mettre en place un nouvel accord qui pourrait être moins avantageux pour le personnel et dont les négociations risquent de durer de long mois.

L'accord existe, il suffit que notre Direction mette un terme à des blocages absurdes, c'est juste une question de volonté.

Conclusion

La situation de blocage systématique que porte la Direction sur les revendications en général et celles de la CGT en particulier est inadmissible.

Encore une fois que fait la DT pour son personnel, si ce n'est se retrancher uniquement derrière des décisions nationales ? Que cela soit en PIC, à la DSEM ou d'en d'autres Directions, des décisions sont prises. **Mais à la DT, il n'y a rien !** Les personnels peuvent toujours attendre et il semblerait que notre directeur y trouve un malin plaisir !

La prime de restauration quotidienne de 5€ pourrait être l'exception. Mais là encore, il aura fallu la ténacité de la CGT trop souvent esseulée sur cette revendication pour avoir un fléchissement de La Direction locale.

Pendant que les cafés, cinémas, restaurants vont ouvrir, que l'école redevient subitement obligatoire, La Poste semble vouloir le retour massif de son personnel dans les services. Cette attitude, au regard de la pandémie mondiale qui n'a jamais été aussi virulente, est audacieuse. **C'est pourquoi la CGT recommande au personnel de rester prudent et exige de la Direction le maintien des mesures barrières.**

DANS CETTE PÉRIODE DIFFICILE, LE DIALOGUE SOCIAL DOIT ÊTRE PRIVILÉGIÉ ET LE PERSONNEL DOIT ÊTRE ENTENDU.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUES CGT

Nom	Prénom
Adresse	
.....	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	